

MODALITÉS ET CONDITIONS

Modalités et conditions

Cette liste de prix courants illustrée est conçue pour permettre une consultation rapide et simple. Les illustrations au trait correspondent à des photographies réelles (dans la mesure du possible) pour permettre le repérage immédiat de tous les modèles d'une gamme particulière.

La vente de produits de Global Contract s'effectue uniquement aux termes des modalités et des conditions habituelles de vente de Global Contract faisant partie de cette liste de prix. Aux fins des présentes, par « acheteur » on entend tout revendeur ou toute autre personne qui achète initialement des produits directement de Global Contract en vue de leur utilisation ou de leur revente. Ces modalités et conditions habituelles peuvent être modifiées ou complétées uniquement au moyen d'un document écrit distinct signé par le personnel autorisé de Global Contract à son siège social à Toronto en Ontario, au Canada. Toute modalité ou condition apparaissant sur tout bon de commande ou autre formule (y compris un contrat type imprimé) utilisé par l'acheteur pour commander des marchandises et qui diffère des modalités et conditions habituelles de Global Contract, ou qui est en sus de celles-ci ou incompatible avec celles-ci, sera nulle et non avenue.

L'ensemble des illustrations, des caractéristiques techniques et des prix figurant dans cette liste de prix est fondé sur les renseignements les plus récents sur les produits disponibles au moment de la publication. Global Contract réserve le droit de modifier, en tout temps et sans préavis, les prix, les couleurs, les matériaux, les caractéristiques et les modèles offerts.

Description

Chaque produit illustré ou décrit dans la présente liste de prix est un produit standard offert par Global Contract. Les options offertes sont indiquées au début des descriptions de chaque gamme ou au début de la liste de prix. Les options offertes peuvent entraîner un délai de livraison plus long et un coût supplémentaire, et peut avoir une incidence sur la garantie offerte. Les dimensions et les poids indiqués sont des approximations et peuvent faire l'objet de légères modifications de temps à autre.

Prix et modalités de paiement

Les prix paraissant dans cette liste de prix, ainsi que ceux cités par Global Contract, sont exprimés en dollars canadiens pour ce qui est des commandes expédiées à des destinations au Canada.

Les prix ne tiennent pas compte de la TPS, des taxes provinciales ou municipales, ni des privilèges ou taxes touchant la vente, l'utilisation, la valeur ajoutée ou les recettes brutes, ni des autres taxes de même nature susceptibles d'être appliquées, évaluées ou imposées à l'égard de la transaction, des produits (vente, valeur ou usage) et de tout service y afférent.

Lorsque la date d'expédition demandée est plus de 90 jours après la date de la commande, Global Contract aura le droit d'utiliser des prix courants publiés en vigueur au moment de l'expédition.

Sont exclus du prix courant les emballages spéciaux ou destinés à l'exportation, le transport, le déballage et l'installation.

Les commandes sont facturées au moment de l'expédition. Les modalités de paiement sont « Net dans 30 jours »

Toutes les commandes seront reconnues dans la mesure où l'acheteur respecte la politique en matière de crédit en vigueur de Global Contract.

Tout produit vendu par Global Contract demeurera la propriété personnelle de Global Contract jusqu'à ce que son prix ait été réglé en totalité. L'acheteur s'engage à faire le nécessaire pour que Global Contract conserve ce droit de propriété jusqu'au règlement complet de la facture.

La livraison sera effectuée FOB au point d'expédition et l'acheteur assumera le risque de perte des produits ou de dommages à ceux-ci. Il lui incombera de présenter ses réclamations au transporteur en cas de perte ou de dommages survenus au cours du transport, y compris les dommages non apparents.

Les prix mentionnés sont des prix courants suggérés uniquement et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Toutefois, Global Contract s'efforcera de tenir l'acheteur au courant de toute modification, y compris des modifications apportées aux prix.

Taxes

Les prix mentionnés dans cette liste de prix excluent toute taxe de vente, taxe d'utilisation, taxe de vente harmonisée (TVH), taxe d'accise ou autres taxes ou droits applicables, qui peuvent être à la charge de l'acheteur selon la facture établie par Global Contract. Si l'acheteur demande une exemption au titre de telles taxes, il demeurera du ressort de l'acheteur de fournir un certificat d'exemption approprié à Global Contract lors de la commande.

Modalités de commande

Global Contract exige que toutes les commandes soient faites par écrit. Les commandes remises à Global Contract par écrit seront reconnues au moyen d'un accusé de réception de Global Contract régissant l'opération.

L'accusé de réception décrira les articles qui doivent être livrés et une date d'expédition approximative. Il incombe à l'acheteur de vérifier l'exactitude du contenu de l'accusé de réception. Si l'accusé de réception comporte une erreur, l'acheteur doit en aviser un représentant du service à la clientèle de Global Contract sans délai, par téléphone, et faire suivre une confirmation par écrit. Les dates d'expédition sont attribuées aux commandes en fonction des articles ayant le délai de fabrication le plus long (à moins qu'une expédition partielle n'ait été demandée).

L'acheteur doit en outre indiquer s'il désire que la livraison soit échelonnée sur une certaine période, auquel cas chaque portion sera facturée au moment de l'expédition et le paiement sera assujéti aux modalités précitées.

Au moment de la commande, l'acheteur doit fournir les renseignements suivants :

1. Le numéro de compte (dans la mesure du possible).
2. Le numéro du bon de commande.
3. Le nom et les coordonnées de la personne à facturer ou du destinataire, ou les deux.

4. Le numéro intégral du modèle, le code du textile ou du fini, ou les deux, et les options choisies.
5. Les instructions particulières et les données d'étiquetage.
6. Les instructions relatives à l'expédition, notamment :
 - a. cueillette
 - b. programme de livraison de Global Contract
 - c. transporteur public (fournir le nom du transporteur et le numéro de compte)
7. Le numéro de toute proposition de prix spéciale ou de meuble sur mesure (s'il y a lieu).
8. Pour les textiles fournis par le client (TFC), les textiles achetés par Global Contract (TAG) ou les cuirs fournis par le client (CFC) – voir ci-dessous.
9. Pour ce qui est des propositions de prix spéciales ou des propositions relatives à des meubles sur mesure, indiquer le numéro de la proposition sur le bon de commande. En cas de modification, une nouvelle proposition de prix doit être obtenue avant de soumettre la commande. Il incombe au revendeur de s'assurer que les renseignements de la proposition sont exacts. Global Contract n'assume aucune responsabilité pour les produits incorrects découlant d'erreurs dans la proposition.

Global Contract vérifiera les points susmentionnés pour s'assurer de leur exactitude. Par ailleurs, Global Contract traitera les commandes en utilisant les codes fournis par l'acheteur. Il incombe à l'acheteur de vérifier l'exactitude des prix. En cas d'inexactitude, il incombe à l'acheteur d'en aviser Global Contract avant la facturation.

Il incombe à l'acheteur de fournir les renseignements exacts au moment de la commande. Si aucune option n'est choisie, le système entrera le produit de série. Pour ce qui est des commandes comportant des données incomplètes ou incorrectes (choix de finis, etc.), le début de la fabrication sera prévu au moment de la réception des renseignements complets ou exacts seulement.

Des spécifications supplémentaires ou des dessins, ou les deux, peuvent à l'occasion être demandés pour examen avant approbation.

Couleurs spéciales

L'utilisation de textiles fournis par le client (TFC) doit être approuvée par Global Contract avant l'acceptation de la commande. Le métrage nécessaire sera fourni par le personnel de l'usine; une quantité supplémentaire de textile pourrait être requise si le modèle exige l'appariement de motifs. Si le TFC est difficile à poser, ou si le produit doit être modifié, des frais supplémentaires seront imputés. Global Contract réserve le droit d'annuler une commande en tout temps si le TFC est inadéquat pour quelque raison que ce soit. Les TFC doivent être expédiés, port et droits de douane payés, à Global Contract, 565, chemin Petrolia, North York (Ontario). Les colis doivent porter les numéros de commande et d'accusé de réception ainsi que le nom des articles auxquels les TFC tissés sont destinés. La responsabilité de l'adaptation des TFC aux produits incombe uniquement au client.

Acomptes sur commandes spéciales

Les commandes de produits n'appartenant pas aux catégories courantes peuvent, au gré de Global Contract, faire l'objet d'un acompte avant la mise en production, acompte qui sera déduit du prix total de la commande.

Modifications et annulations

Après la date de l'accusé de réception de Global Contract d'une commande d'un acheteur, la commande ne pourra être modifiée ou annulée par l'acheteur sans le consentement écrit de Global Contract. Les articles devant être garnis d'un textile de commande spéciale (TAG) ne peuvent faire l'objet d'une modification ou d'une annulation une fois que le textile a été acheté. Les articles de commande spéciale ou ceux garnis d'un TFC ou d'un textile et déjà en cours de production ne peuvent faire l'objet d'une modification ou d'une annulation, en aucune circonstance. Les articles garnis d'un textile sont réputés être en cours de production à la date prévue de coupe du tissu. Les autres articles de série déjà en cours de production font l'objet de frais d'annulation minimums de 35 %. Global Contract réserve le droit d'annuler une commande si, à son avis, le TFC est inadéquat pour quelque raison que ce soit.

Erreurs et omissions

Les prix cités, les accusés de réception et les factures peuvent faire l'objet de corrections si des erreurs ou des omissions sont relevées.

Limitation de responsabilité

Les prix mentionnés sont des prix courants suggérés par le fabricant au moment de l'impression. Les prix à jour figurent sur le site Web de Global Contract. Toutes les taxes applicables sont en sus. Les descriptions, caractéristiques et prix peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Les erreurs et omissions peuvent faire l'objet de corrections.

Finis

Sièges – Finis peints

Un supplément sera exigé lorsque la couleur des bûtes peints n'est pas de série, une proposition de prix spéciale est nécessaire.

Sièges – Finis teints

Des frais nets uniques de 415 \$ et un supplément de 5 % par commande seront exigés pour les teintures hors série ou l'appariement de teintes. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. L'acheteur doit fournir un échantillon de 3 po sur 3 po. Les finis hors série doivent être approuvés par Global Contract avant l'acceptation de la commande.

Teinture hors série de bois

La marche à suivre pour la teinture hors série de sièges en bois est la suivante. L'acheteur fait parvenir un échantillon du fini bois souhaité au Service à la clientèle de Global Contract. Plusieurs échantillons créés par Global Contract lui seront retournés. L'acheteur ou l'utilisateur final approuvera les échantillons et les retournera à Global Contract, en conservant un pour ses dossiers. Global Contract n'utilisera pas nécessairement la même espèce de bois mais produira une teinte qui s'approchera le plus possible de l'échantillon lorsqu'elle est appliquée à l'espèce de bois utilisée pour fabriquer le bâti du siège.

Classement et rangement – Finis métal

Aucun supplément n'est exigé pour les finis de série pour les articles de classement et de rangement. Tout fini hors série doit être approuvé par Global Contract avant l'acceptation de la commande et un supplément de 10 % s'applique pour les commandes visant à con-

currance de 10 articles. Aucun supplément n'est exigé pour les commandes de 11 articles ou plus.

Un supplément de 10 % sera exigé pour les finis métalliques ou mica ainsi que pour les blancs spéciaux, peu importe le nombre d'articles visés par la commande.

Placages de bois

En raison de sa nature, les variations sont une caractéristique distinctive du bois. L'appariement exact de finis n'est donc pas toujours possible. Global Contract n'assume aucune responsabilité si l'appariement des finis ne peut être réalisé.

Textile fourni par le client (TFC)

L'utilisation de TFC par le client doit être approuvée par Global Contract avant l'acceptation de la commande. Veuillez remplir et soumettre la formule de demande d'autorisation. Cette formule peut être photocopiée au besoin. Le client doit fournir un échantillon de son textile mesurant 12 po sur 12 po, donner des instructions sur la façon de poser le textile et indiquer la quantité de textile envoyé. Le métrage nécessaire sera fourni par le personnel de l'usine; une quantité supplémentaire de textile pourrait être requise si le modèle exige l'appariement de motifs. Le client doit envoyer le textile au Service du TFC de Global Contract à l'adresse indiquée sur les documents d'expédition 565, chemin Petrolia, North York (Ontario) M3J 2X8 après l'approbation de Global Contract.

Si le TFC est difficile à poser, ou si le produit doit être modifié, des frais supplémentaires seront imputés. Global Contract réserve le droit d'annuler une commande en tout temps si le TFC est inadéquat pour quelque raison que ce soit. Le TFC doit être expédié acquitté et port payé à l'usine de Global Contract s'il y a lieu. De telles expéditions doivent porter clairement mention du numéro de commande de l'acheteur et de l'article pour lequel le textile est prévu. Le rendement du TFC une fois posé demeure l'unique responsabilité de l'acheteur. La garantie habituelle de Global Contract à l'égard de ses produits ne s'appliquera pas aux TFC. Le prix d'un article garni d'un TFC est le prix du grade le moins élevé publié pour la gamme. Le métrage requis pour les commandes mettant en jeu du TFC est approximatif et figure à côté de chaque article de la liste de prix. Le métrage indiqué se fonde sur la quantité de textile nécessaire pour la coupe et le garnissage d'un siège simple avec un tissu d'un motif uni. Pour les textiles à motifs ou pour les commandes avec TFC de 10 sièges ou plus, le métrage peut varier considérablement. Il est donc nécessaire de consulter le service à la clientèle pour recalculer le métrage requis.

Classement des textiles

Le prix de tous les produits est établi en fonction du textile de série de l'article et du classement de ce textile. Un produit peut parfois être garni d'un textile de grade inférieur au même prix que le produit de série.

La combinaison de deux textiles de grades différents sur un même siège peut entraîner une révision du grade. Se reporter au tableau de combinaison de grades à la rubrique des textiles et finis de la liste de prix Sièges pour plus de détails.

Textile précisé par le client acheté par Global Contract (TAG).

Global Contract peut acheter un textile précisé par le client. L'utilisation de TAG doit être approuvée par Global Contract avant l'acceptation de la commande. Si le textile est difficile à poser, ou si le produit doit être modifié, des frais supplémentaires seront imputés. Global Contract réserve le droit d'annuler une commande en tout temps si le TAG est inadéquat pour quelque raison que ce soit. Le rendement du TAG une fois posé demeure l'unique responsabilité du fournisseur du textile. La garantie habituelle de Global Contract à l'égard de ses produits ne s'appliquera pas aux TAG.

Cuir fourni par le client (CFC)

Certains sièges ne peuvent être garnis de cuir. Veuillez consulter les notes de la gamme en question pour déterminer si un rembourrage en cuir est possible. Le prix d'un article garni d'un CFC est le prix du grade le moins élevé (cuir ou tissu) publié pour la gamme.

Tissus d'ameublement

De légères variations de la couleur peuvent survenir d'un lot de teinture à un autre. Bien que Global Contract s'efforce de les limiter, de telles variations se produiront et elles doivent être acceptées comme une occurrence normale. Ces variations ne seront pas réputées être un défaut.

Cuir

Le cuir étant un produit naturel, il faut s'attendre à des variations, variations qui surviennent naturellement. Avec le temps et l'usage, le cuir acquiert une certaine patine. Sa couleur change légèrement. Il s'étire, s'assouplit, se lustre, s'enrichit. Toutes ces caractéristiques sont le propre d'un cuir véritable et ne sauraient être considérées des défauts.

Métrage

Le métrage nécessaire (en verges) est calculé selon des tissus sans motif d'une largeur de 54 po pour les sièges et de 63 po pour les cloisons. Le calcul du métrage est exprimé en mesures impériales.

Accoudoirs

Un vaste choix d'accoudoirs est offert pour certaines gammes. Se reporter au tableau des accoudoirs de la liste de prix Sièges pour plus de détails.

Cubage

Le cubage cité est une mesure approximative en pieds cubes utilisée pour calculer les frais de transport. Le chiffre indiqué est le volume total qu'occupe un article aux fins de l'expédition (d'ordinaire, un article par boîte, sauf indication contraire) et pourra être modifié sans préavis.

Retards

L'accusé de réception de Global Contract mentionnera une date d'expédition, laquelle constitue l'estimation la plus exacte possible de Global Contract au moment où la commande est reconnue. Cependant, Global Contract n'assumera aucune obligation ou responsabilité envers l'acheteur pour défaut d'expédier la marchandise à la date précisée, à moins que Global Contract n'ait convenu d'une date ferme et non équivoque d'expédition dans un document écrit distinct exécuté par son personnel autorisé à son siège social. En outre, Global Contract ne

sera pas tenue responsable des pertes ou dommages découlant d'un retard ou d'un défaut de livraison ou de tout autre défaut d'exécuter l'entente, en totalité ou en partie, intervenue entre les parties à l'égard des marchandises présentées au recto de l'accusé de réception lorsqu'un tel retard, un tel défaut, une telle perte ou un tel dommage est la conséquence immédiate d'un acte d'une instance gouvernementale ou d'une subdivision politique de celle-ci, d'une révolution, d'une émeute, d'un désordre civil ou de troubles publics, d'un retard ou d'un défaut de transport, d'une grève parmi ou entre des syndicats de travailleurs ou autre conflit de travail, d'un retard ou de l'incapacité d'obtenir des matériaux et des installations, d'un incendie, d'une inondation, d'un cas de force majeure ou de toute autre cause qui ne peut raisonnablement être contrôlée par Global Contract. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, Global Contract peut, sans rupture d'engagement ni de responsabilité, répartir les marchandises entre ses clients, à sa discrétion, en cas de pénurie de stocks.

Suspension

En cas de non-paiement par l'acheteur de toute somme due à Global Contract, ou dans le cas où la situation financière de l'acheteur devient insatisfaisante pour Global Contract, Global Contract aura le droit de reporter ou de faire cesser l'expédition de toute marchandise jusqu'à ce que le manquement soit réparé ou jusqu'à ce que l'acheteur donne l'assurance d'un paiement à Global Contract.

Expéditions combinées

Global Contract s'efforcera de combiner des expéditions et des commandes à la demande écrite de l'acheteur. Cependant, Global Contract ne pourra être tenue responsable lorsqu'elle ne peut donner suite à une telle demande.

Expédition

L'acheteur doit choisir, au moment de la commande, un de deux modes de paiement des frais de transport. Global Contract n'effectuera aucune expédition à un utilisateur final, à moins qu'une entente spéciale n'ait été prise.

1. FOB point d'expédition, port dû — cueillette et transporteur public;
2. FOB point d'expédition, fret payé d'avance et facturé à l'acheteur — programme de livraison de Global Contract.

Toutes les livraisons se font de quai à quai. Il incombe à l'acheteur de déterminer les modalités de transport et l'itinéraire d'acheminement. En l'absence de ces renseignements, Global Contract procédera à l'expédition à sa discrétion. Les questions concernant l'expédition des articles qui ont fait l'objet d'un accusé de réception de commande doivent être portées à l'attention du Service à la clientèle de Global Contract par écrit à l'adresse 565, chemin Petrolia, North York (Ontario) M3J 2X8, par téléphone au 416-739-5000 ou par courriel à csr@globalcontract.com.

Franco à bord (FOB)

Le point d'expédition FOB est l'usine de Global Contract à Toronto en Ontario, au Canada.

Rétrofacturation

Global Contract n'acceptera de prendre à sa charge aucune des dépenses contractées par l'acheteur pour les expéditions, ni aucune des dépenses imputables à la réparation de dommages causés par des tiers.

Interdictions figurant dans les codes

Les produits Global Contract sont conformes aux codes locaux en vigueur.

Service

Les demandes de service relèvent habituellement des revendeurs autorisés de Global Contract. Lorsque la résolution de problèmes ne peut s'effectuer sur place, les problèmes doivent être portés à l'attention du Service à la clientèle de Global Contract par écrit à l'adresse 565, chemin Petrolia, North York (Ontario) M3J 2X8, par téléphone au 416-739-5000 ou par courriel à csr@globalcontract.com.

Entreposage

Si l'acheteur demande de reporter la livraison des articles commandés à une date ultérieure à celle prévue après le début de leur fabrication ou au moment même où Global Contract est prête à effectuer la livraison, Global Contract peut entreposer les articles pour le compte du client aux risques et aux frais de ce dernier. Le transfert au lieu d'entreposage est alors considéré à tous égards comme une livraison effectuée au client, notamment quant à la facturation et au paiement.

Demandes d'indemnisation

Tous les biens sont vendus FOB usine ou centre de distribution. Global Contract n'est pas responsable des dommages survenus pendant le transport (ou en cours de stockage). Le transporteur accepte toute marchandise reçue en bon état apparent au moyen de sa signature. Il incombe à l'acheteur d'examiner les marchandises dès leur réception et de produire toute demande d'indemnisation auprès du transporteur pour les pertes ou les dommages survenus au produit pendant le transport, y compris les dommages non apparents. Toute demande d'indemnisation signifiée à Global Contract à l'égard de défauts apparents, d'erreurs ou de manques doit être faite par l'acheteur, par écrit, dans un délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la livraison. Si l'acheteur omet de signifier une demande d'indemnisation à Global Contract dans ce délai de quinze (15) jours ouvrables, l'acheteur sera réputé avoir accepté la livraison des biens et s'être désisté de réclamer une indemnisation à l'égard de défauts apparents, d'erreurs ou de manques.

Installation

Nous recommandons le recours aux services d'un installateur agréé par Global Contract pour l'installation de tous nos produits. Des demandes d'indemnisation peuvent être refusées pour cause de déclaration fautive ou trompeuse.

Rendus

Aucun rendu sur ventes ne sera accepté sans le consentement écrit de Global Contract et sans instructions d'expédition de Global Contract. Des frais minimums de reprise de stock de 35 % seront déduits de tout rendu autorisé aux fins de crédit ou de remboursement, pourvu que les biens soient reçus par Global Contract dans le même état qu'à leur départ de l'usine. Ces frais

peuvent être plus élevés selon le genre de produit. Tous les rendus autorisés doivent porter clairement mention du numéro d'autorisation de marchandises rendues (AMR) de Global Contract. Global Contract ne sera pas responsable des frais de transport. Aucun crédit ne sera accordé si les biens ne peuvent être utilisés comme biens neufs. Les articles de commande spéciale, les articles hors série et les articles mettant en jeu du TFC ne peuvent en aucun cas être rendus. Tous les rendus doivent être approuvés et autorisés par écrit par le service à la clientèle de Global Contract. Global Contract réserve le droit de refuser la livraison de tout rendu non autorisé.

Tolérances

Toutes les dimensions doivent être accompagnées de limites de tolérance qui doivent être précisées. En l'absence de précisions à cet égard, il est entendu que les tolérances normales et les normes Global Contract s'appliquent. Si le client a présenté ses propres plans ou ses propres spécifications, Global Contract ne saurait être tenue responsable de la conception ni de l'ajustement des pièces. En se conformant aux tolérances précisées, Global Contract aura apporté une justification suffisante du respect des exigences du client dans la fabrication du produit. À moins d'être précisées par écrit, les normes applicables à la finition, à la qualité et à l'apparence sont celles de Global Contract.

Droit d'auteur

L'ensemble des catalogues, photographies, dessins, listes de prix et autres documents imprimés est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.

Marques de commerce

La plupart des noms de gammes sont des marques de commerce de Global Contract.

Dessins, modèles et brevets

Bon nombre des produits fabriqués par Global Contract sont protégés par des enregistrements de dessins, des brevets de dessin ou modèle, ou des brevets. Les modèles et les caractéristiques techniques peuvent être modifiés, complétés ou abandonnés, sans préavis.

Offre de vente

La possession de cette liste de prix ou de toute autre documentation ne signifie pas que Global Contract est disposée à vendre au détenteur et ne sera pas interprétée comme une offre directe de vente. En cas de conflit entre : i) les prix figurant dans les logiciels fournis au client par Global Contract ou par quiconque pour le compte de Global Contract; et ii) les prix courants actuels publiés sur le site Web de Global Contract, les prix les plus récents prévaudront.

Homologation

Les produits de Global Contract sont soumis à des essais rigoureux et bon nombre d'entre eux sont conformes ou surpassent les exigences des normes les plus rigoureuses du secteur.

Cette liste de prix est en vigueur à compter de juin 2016.

Des mises à jour sont publiées périodiquement. Pour en prendre connaissance, veuillez consulter la mise à jour, en format PDF, au site Web globalcontract.com. À la page d'accueil, choisissez l'onglet Ressources, puis la rubrique Listes de prix. Vous pourrez alors choisir la

liste de prix voulue. Global Contract garantit à l'acheteur original que tous ses produits commerciaux sont libres de tout défaut de matériel et de fabrication, pour la durée de vie du produit.

**MISE EN GARDE – SIÈGES
POUR PRÉVENIR LES DÉFAILLANCES ET LE RISQUE
DE BLESSURES:**

S'assurer que le siège choisi convient à l'utilisation envisagée et tient compte du poids de l'utilisateur prévu. L'utilisation de certains sièges n'est pas recommandée pour les utilisateurs d'un poids supérieur à une certaine limite. Examiner le siège périodiquement pour repérer des fissures ou autres défauts visibles et resserrer toutes les vis, tous les boulons et toutes les molettes réglables au besoin. Si le siège est endommagé ou instable, le retirer immédiatement du service.

Roulettes

La liste de prix précise les roulettes de série pour chaque modèle de siège; dans la plupart des cas, il s'agit de roulettes rigides prévues pour des planchers recouverts d'une moquette. Si le produit est destiné à être utilisé sur des surfaces à revêtement dur comme des carreaux de céramique, du béton, du linoléum ou du bois, il convient d'utiliser des roulettes différentes. Il incombe à l'acheteur d'établir si les roulettes de série d'un produit donné conviennent à l'utilisation prévue.

Les renseignements ou les suggestions à l'égard des applications, des caractéristiques ou de la conformité à des codes ou à des normes ne sont donnés qu'à titre de renseignement. Aucune déclaration n'est faite quant à leur exactitude ou à leur pertinence. Global Contract décline toute responsabilité légale. Il incombe à l'utilisateur de vérifier la pertinence de tout renseignement et le caractère adéquat de tout produit compte tenu de l'usage qu'il entend en faire. Global Contract réserve le droit de modifier les modalités et conditions assortissant la liste de prix, en tout temps et sans préavis.

GARANTIE À VIE

GARANTIE À VIE

Global Contract garantit à l'acheteur original que tous ses produits commerciaux sont libres de tout défaut de matériel et de fabrication, pour la durée de vie du produit.

Les produits qui auront fait l'objet d'un recours en garantie en bonne et due forme seront, au choix de Global Contract, réparés ou remplacés par Global Contract. La présente garantie ne vise que les produits fabriqués après le 1er juin 2016.

Cette garantie limitée à vie ne s'applique pas aux clients qui utilisent les produits de Global Contract à des fins de location ou aux produits n'ayant pas été installés par un installateur agréé de Global Contract. Par ailleurs, la garantie n'est valable que pour les produits, pièces ou composantes fabriqués après le 1er août 1998.

Catégorie générale de sièges commerciaux

La garantie de Global Contract à l'égard de sa gamme générale de sièges commerciaux vise l'ensemble des pièces et éléments composant les sièges, entre autres les cylindres pneumatiques, piétements, roulettes, patins, bâtis, accoudoirs, assises et dossiers en plastique et autres éléments de structure.

Les exceptions à la garantie visant la gamme générale de sièges sont les suivantes :

- la mousse, le textile d'ameublement (présenté sur les cartes d'échantillons de textiles de série de Global Contract et de textiles de marque d'autres fabricants commercialisés par Global Contract), le tissu maillé, et les éléments électriques, lesquels sont garantis pour une période de cinq (5) ans
- les mécanismes de commande sont garantis pour une période de douze (12) ans

La garantie est valable uniquement dans le cas d'une utilisation correspondant à un quart de travail simple régulier, soit huit heures par jour et au total 40 heures par semaine, par des utilisateurs d'un poids maximum de 300 livres.

Textiles

Global Contract garantit les textiles, les vinyles et les cuirs de Global Contract et ceux de marque d'autres fabricants commercialisés par Global Contract et figurant sur ses cartes d'échantillons pour une période de cinq (5) ans. Global Contract ne garantit pas les textiles fournis par le client (TFC) ou les textiles achetés par Global Contract (TAG) à la demande expresse du client, ni les textiles catégorisés et achetés par Global Contract pour le compte d'un client. Dans le cas de TFC ou de TAG, consulter le fournisseur du textile en question pour des renseignements sur le rendement. Pour des renseignements détaillés concernant les soins ou l'entretien, consulter le site Web à globalcontract.com. Le non-respect des instructions de nettoyage, d'entretien ou de désinfection publiées peut annuler la garantie.

Garantie relative aux sièges – Sommaire

Type de siège — Catégorie générale de sièges commerciaux

Garantie à l'acheteur original à l'égard des pièces —

Garantie à vie

Durée d'utilisation aux termes de la garantie — 8 heures par jour, 40 heures par semaine
Exceptions

- Mousse, textile, tissu maillé, éléments électriques — 5 ans
- Mécanismes de commande — 12 ans

Classeurs, bureaux, mobilier modulaire, tables, cloisons et accessoires

Global Contract à l'acheteur original l'ensemble des pièces et éléments composant les classeurs et les modules de rangement en métal, les bureaux, le mobilier et les tables en mélamine, en stratifié et en placage de bois, les pieds en métal ainsi que les cloisons, pour la durée de vie du produit.

Les exceptions à la garantie visant les classeurs, bureaux, mobilier modulaire, tables, cloisons et accessoires sont les suivantes :

- les éléments électriques, les textiles pour cloisons et pour tableaux punaisables, les mécanismes de tablettes de clavier réglables, les lutrins et les appareils d'éclairage, lesquels sont garantis pour une période de cinq (5) ans
- les éléments électriques motorisés, lesquels sont garantis pour une période de deux (2) ans
- les tables pliantes, lesquelles sont garanties pour une période d'un (1) an

Garantie relative aux classeurs, bureaux, mobilier modulaire, tables, cloisons et accessoires – Sommaire

Type de produit

Exceptions

Modules de rangement et de classement en métal
— Garantie à vie, aucune exception

Bureaux et mobilier modulaire en mélamine, stratifié ou placage — Garantie à vie

Exceptions : textile pour tableaux punaisables, éléments électriques, appareils d'éclairage — 5 ans
Tables de conseil, de conférence et de formation — Garantie à vie

Exceptions : Éléments électriques — 5 ans

Cloisons — Garantie à vie

Exceptions : textile pour cloisons, éléments électriques, appareils d'éclairage — 5 ans

Tables pliantes — Garantie d'un (1) an, aucune exception

La garantie de Global Contract ne vise pas (peu importe la catégorie de produits) ce qui suit :

- une usure modeste ou normale pouvant survenir avec le temps
- les défaillances attribuables à la négligence, à une utilisation abusive ou à un accident
- le défaut d'utiliser, d'installer ou d'entretenir les produits conformément aux instructions et aux mises en garde écrites de Global Contract
- la modification, les ajouts ou la réparation par des méthodes autres que celles approuvées par Global

Contract

- les dommages causés par un transporteur durant le transport, en cours de stockage ou durant la livraison, ou par un installateur
- l'appariement de couleurs, du veinage ou de textures de matières naturelles (bois, cuir, etc.)
- les produits exposés à des températures chaudes ou froides extrêmes ou à des milieux très secs ou très humides
- la solidité de la couleur ou l'appariement de couleurs de textiles ou l'uniformité de la couleur de textiles de différents lots de teinture
- les dommages causés par le marquage ou le maculage, par des objets tranchants, ou les empreintes laissées par des instruments
- les dommages causés par l'exposition de textiles ou de surfaces en bois ou en mélamine au soleil (y compris les rayons UV)
- les produits utilisés à des fins de location
- les produits installés par un installateur non agréé
- les pièces de remplacement achetées, lesquelles sont assorties d'une garantie d'un (1) an
- le non-respect des instructions de nettoyage, d'entretien ou de désinfection publiées dans le site Web à globalcontract.com

La garantie de Global Contract ne couvre pas les frais de transport ou de main-d'œuvre. La réparation ou le remplacement d'un produit s'effectue au gré de Global Contract.

Global Contract ne fournit aucune garantie que ses produits, quels qu'ils soient, conviennent à un usage particulier et ne peut fournir aucune garantie, expresse ou implicite, autre que celles stipulées dans cette liste de prix. En aucun cas Global Contract ne sera-t-elle soumise à une obligation délictuelle ou contractuelle à l'égard de toute perte ou de tout dommage direct, particulier, accessoire, consécutif ou punitif.

Politique de non-obsolésence

Tous les produits de Global Contract sont conçus et fabriqués pour résister à des réparations et manipulations répétées, et sont protégés par une garantie à vie. Global Contract vise à assurer que ses produits puissent être remis à neuf, démontés ou mis à niveau, au besoin. L'uniformisation de nombreuses pièces et composantes a pour but de simplifier l'entretien, les réparations, le montage et la reconfiguration.

Global Contract s'engage à continuer à fournir à l'acheteur des produits d'une fonction comparable pour une durée égale à la période de garantie. En outre, les textiles et finis de Global Contract sont périodiquement actualisés pour répondre à la demande et aux tendances du marché. Par conséquent, certains textiles ou finis peuvent être abandonnés soit par Global Contract, soit par le fabricant, avant la fin de la période de garantie. En cas d'abandon d'un textile ou d'un fini, Global Contract prendra toutes les mesures utiles et raisonnables pour offrir un produit de remplacement comparable.